

**Compte rendu du Comité Syndical  
du lundi 2 mars 2015 à 18 heures  
à la Maison Intercommunale de l'Environnement**

**Membres titulaires AC + EP + ANC présents à la séance :** Dominique VIRET – Colette VUILLEMIN – Jean-François PERRAUD - Gérard MAHINC - Gérard GOUJON – Gérard FAURAT – François PINGON – Denis MONOD – Roger SIMON - Jean-Jacques COURBON – Gérard GRANADOS

**Membre titulaire AC + EP + ANC absent à la séance :** Josiane MOMBRUN

**Membre suppléant AC + EP + ANC présent à la séance prenant part au vote :** Bernard BISCH

**Membres suppléants AC + EP + ANC présents à la séance ne prenant pas part au vote :**

Charles GOUTARET - Didier GARNIER - Joseph SOTGIU

**Membres suppléants AC + EP + ANC absents à la séance :** Rémi FOURMAUX – Thierry BADEL – Roland MONTSERRET – Serge GRANJON - Jean-Pierre MARCONNET - Marc-Yvan TEYSSIER

**Membres titulaires AC + EP présents à la séance :** André MONTET - Guillaume LEVEQUE - Pierre FOUILLAND

**Membres suppléants AC + EP absents à la séance :** Françoise TRIBOLLET - Jean BUFFENOIR - Didier DUMONT-BURDIN

**Membres titulaires AC + ANC présents à la séance :** Boniface AKPAH - Yves PAPILLON - Christian GALLET

**Membre titulaire AC + ANC absent à la séance :** Catherine LAMENA

**Membre suppléant AC + ANC présent à la séance prenant part au vote :** Aurélien BAS

**Membres suppléants AC + ANC absents à la séance :** Emmanuel BANDE - Laurent JOSPIN

**Membres titulaires ANC présents à la séance :** Maurice OLAGNIER – Michel DUBOST

**Membre titulaire ANC absent à la séance :** Nicolas CHARTIER

**Membres suppléants ANC absents à la séance :** Jean-Jacques BADIOU - Pierre OLMEDO - Gilles BARBERET

Mme GUEGUEN – Receveur syndical

Techniciens : MM F. DELEGUE, C. DOMENGET, S. LAURENT, Mmes C. FARGEAS, G. BADOIL, C. VIRICEL - SYSEG.

**Ordre du jour de cette réunion :**

- ✓ Adoption du compte rendu du dernier comité syndical,
- ✓ Débat d'orientation budgétaire 2015,
- ✓ Rétrocession à la Métropole de Lyon des ouvrages de collecte sur Givors à compter du 01.01.2015,
- ✓ Approbation des modalités de réalisation du projet de création du réseau d'eaux usées du quartier de la Tour à Millery entre la Métropole de Lyon et le SYSEG,
- ✓ Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour le financement des installations d'Assainissement Non Collectif dans le cadre des opérations de réhabilitations groupées,
- ✓ Modification de la liste des entreprises agréées pour les branchements,
- ✓ Questions diverses...

*Le déroulement du comité est distribué en séance et envoyé en pièce jointe aux élus absents.*

M. FAURAT accueille les participants et ouvre la séance.

Un secrétaire de séance est nommé, il s'agit de M. Pierre FOUILLAND.

M. FAURAT propose au comité syndical le report de la délibération d'approbation des modalités de réalisation du projet de création du réseau d'eaux usées du quartier de la Tour à Millery, entre la Métropole de Lyon et le SYSEG. Il explique que ce dossier concerne les communes de Millery et Vernaison, cette dernière fait partie de la Métropole de Lyon. Nous proposerons cette délibération lors d'un prochain comité syndical, le SYSEG établit le projet de convention en coordination avec leur service.

A la question de M. LEVEQUE, M. DELEGUE répond que les travaux devraient démarrer cette fin d'année.

**Le comité syndical approuve à l'unanimité le report de la délibération citée ci-dessus.**

### **I – Adoption du compte-rendu du précédent comité syndical**

M. FAURAT demande aux délégués s'ils ont des remarques à formuler sur le compte rendu du comité du 15 décembre 2014.

Aucune observation n'étant émise, il propose l'adoption de ce compte-rendu.

**Adoption à l'unanimité du compte-rendu du comité du 15 décembre 2014.**

### **II – Débat d'orientation budgétaire 2015**

#### **BUDGET ANNEXE SYSEG ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – (diapo n° 3)**

Mme FARGEAS rappelle dans un premier temps les résultats des années précédentes afin de montrer l'évolution du budget Assainissement Non collectif, déficitaire de 2006 à 2012, et excédentaire à partir de 2013. Elle précise que ce résultat excédentaire est dû principalement aux opérations de réhabilitations groupées, et plus particulièrement grâce aux animations qui ont générées des recettes supplémentaires.

M. FAURAT ajoute que l'objectif qui était de ramener ce budget en équilibre à la fin du dernier mandat a été atteint.

Mme FARGEAS indique que les résultats de l'exercice 2014 pour le budget Assainissement Non Collectif sont conformes avec ceux de la trésorerie et sont les suivants :

Résultat de clôture de l'exercice 2014 investissement : 2 621.13 €

Résultat de clôture de l'exercice 2014 fonctionnement : 9 010.98 €

Mme FARGEAS présente le détail des orientations du budget Assainissement Non Collectif :

#### ***Opérations blanches : en fonctionnement, liées aux opérations de réhabilitations groupées - (diapo n° 4)***

Mme FARGEAS explique que les opérations blanches consistent à inscrire les mêmes montants en dépenses et en recettes. Pour les opérations de réhabilitations groupées ce montant s'élève à 234 000 €. Elle en donne le détail ci-dessous :

- Reprise de l'ancienne opération sur la commune d'Echalas, convention d'attribution d'aide financière déjà établie soit 24 000 €, travaux réalisés, l'opération est soldée début 2015.
- Reprise d'un deuxième dossier sur la commune d'Echalas, 20 installations, 60 000 €, convention à établir, décision d'aide obtenue.
- Nouvelle opération lancée début 2015 sur tout le périmètre du SYSEG, hypothèse 50 installations, 150 000 €.

Ce chiffre sera à actualiser selon les retours d'inscriptions qui sont au nombre de 70 au 2 mars 2014, qui était la date butoir. D'autres inscriptions risquent d'arriver après cette date, le budget qui sera voté tiendra compte de toutes ces opérations. Il faudra également vérifier si les usagers remplissent tous les critères de subvention.

M. FAURAT ajoute que les trois réunions publiques d'information auprès des usagers sur les réhabilitations groupées ont rencontré un certain succès. Il précise qu'il s'agit de la dernière opération de réhabilitations groupées, et concernant la commune d'Echalas, nouvellement adhérente, les contrôles nécessaires seront réalisés pour vérifier si les installations rentrent dans le cadre d'installations classées points noirs pour bénéficier des aides.

**Opérations blanches : en fonctionnement, liées aux études à la parcelle - (diapo n° 5)**

Le syndicat réalise les études à la parcelle et se fait rembourser par l'usager pour un prévisionnel de 50 études à 600 € pour un total de 30 000 €. Ce chiffre sera également à actualiser.

**Opérations blanches : en fonctionnement, liées aux tournées de vidange - (diapo n° 5)**

Mme FARGEAS indique que cette opération a déjà été réalisée en 2014, le syndicat paye le vidangeur et le particulier le rembourse intégralement soit un prévisionnel de 7 500 € TTC pour une hypothèse de 30 vidanges à 250 €.

M. FAURAT précise que cette opération apporte une plus-value aussi bien au syndicat qu'à l'usager en terme de coût.

**Opérations blanches : en fonctionnement, liées aux provisions - (diapo n° 5)**

Depuis 2013 le syndicat provisionne 300 €/an dans le cas de non-paiement de redevances liées aux différents contrôles.

**Recettes de fonctionnement - (diapo n° 6)**

- Recettes liées aux différents contrôles : 52 720 € ainsi réparties :
  - 300 contrôles de bon fonctionnement à 132 € : 39 600 €
  - 50 contrôles de conception à 100 € pour les réhabilitations : 5 000 €
  - 20 contrôles de réalisation à 150 € pour les réhabilitations d'Echalas : 3 000 €
  - 10 contrôles de conception réalisation à 250 € : 2 500 € (nouveaux permis de construire)
  - 10 contrôles de vente urgente à 172 € : 1 720 €
  - 40 vidanges à 30 € : 900 €
- Animation de l'opération de réhabilitations groupées d'Echalas : 2 000 €
- Prime de l'Agence de l'Eau pour les contrôles effectués en 2014 : 3 110 € (suivant le type de contrôle)
- Recettes poste technicien : 4 300 €

Rappel de la délibération du 15.12.2014 : répartition du temps de travail du technicien ANC à l'AC pour 10 % (remboursement salaire et charges par l'AC).

**Réflexion à mener courant 2015 - (Diapo n° 7)**

Mme FARGEAS propose de réfléchir à l'organisation future du SPANC. Actuellement la période de retour des contrôles est de 6 ans et avec l'adhésion d'Echalas on atteint le chiffre de 2 100 installations. La périodicité des retours de contrôles ne pourra donc pas être tenue au vu de ce chiffre, qui sera certainement amené à augmenter avec les possibles projets d'adhésion des communes de Montagny, Chassagny et Millery.

M. MONTET rebondit sur la question en faisant part du souhait de la commune de Chassagny d'adhérer au SPANC.

M. FAURAT explique qu'à chaque nouvelle adhésion le fonctionnement de la compétence SPANC est remis en cause en termes d'heures de travail et d'agents. Il souhaite avoir une vue à plus long terme et que les communes qui auraient l'intention de venir se prononcent maintenant pour éviter de réorganiser constamment le SPANC.

Mme FARGEAS ajoute qu'une prospective sur l'organisation du SPANC intégrant tous ces changements sera présentée en cours d'année.

**BUDGET ANNEXE SYSEG EAUX PLUVIALES - (diapo n° 8)**

Mme FARGEAS rappelle que ce budget est TTC.

Les résultats de l'exercice 2014 pour le budget eaux pluviales sont conformes avec ceux de la trésorerie et sont les suivants :

Résultat de clôture de l'exercice 2014 investissement : - 649 140.60 €

Résultat de clôture de l'exercice 2014 fonctionnement : 439 895.50 €

Les restes à réaliser d'investissement propres au SYSEG à reprendre TTC sont de 97 854.13 € en dépenses et de 27 835.00 € en recettes soit un global déficitaire de 70 019.13 €.

Mme FARGEAS explique que ce résultat de clôture déficitaire résulte de plusieurs causes listées ci-dessous :

- Décalage du FCTVA, perçu un an après soit une recette de 118 900 € attendue en 2015.
- Deux opérations d'investissement (STLA-133, TALU-151) n'ont pas fait l'objet de versement de participation par les communes soit 22 340 € (montant FCTVA déduit).
- L'emprunt pour les travaux sur St Romain en Gier n'a pas été souscrit à cause de l'incident survenu (effondrement d'un mur), soit 96 200 € qui aurait dû être emprunté par rapport au réalisé 2014.
- Emprunt de 24 000 € pour les travaux de Millery souscrit en 2014 et non encaissé mais dont la dépense a été faite sur l'exercice.

Soit un total de : 261 440 € d'où une différence d'environ 52 000 €.

Mme FARGEAS rappelle que le budget eaux pluviales est un budget qui a été créé en 2013 avec donc zéro euro de trésorerie.

M. FAURAT précise que les emprunts sont contractés par le SYSEG et les communes remboursent le montant des annuités correspondant aux travaux effectués sur leur territoire.

#### ***Les dépenses de fonctionnement – (diapo n° 9)***

Marché de prestations de services et contrats d'affermage pour 104 300 € (chapitre 011).

Affectation de 5 % du salaire et charges d'un technicien soit 2 700 € selon la délibération du 25 mars 2013 (chapitre 12).

M. FAURAT propose d'augmenter ce temps de travail à 10 % en 2016 au vu du montant des travaux inscrits au budget. La délibération sera proposée à un prochain comité syndical.

#### ***Point sur la dette – (diapo n° 9)***

Le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2015 est de 312 754,28 €. Ce capital comprend 4 emprunts auxquels il faut rajouter le dernier souscrit fin 2014 pour 24 000 € (inclus dans les RAR), pour un montant global de la dette de 336 000 €. Les annuités d'emprunt 2015 représentent un montant de 67 800 €.

M. FAURAT rappelle qu'il s'agit de la dette que le SYSEG porte pour les communes. Cette dette risque d'augmenter au vu des réalisations demandées par ces dernières.

#### ***Programme d'investissement – (diapo n° 10)***

Mme FARGEAS donne lecture du tableau commune par commune, en détaillant les travaux programmés et les montants prévisionnels (RAR + BP 2015) qui sont les suivants, en précisant que des réajustements pourront être réalisés lors du vote du budget :

- Brignais – Aménagement réseau EP chemin du Barry – Montant 126 780 € TTC – Financement par emprunt.
- Chassagny – Mise en séparatif rue de la Folletière – Montant 105 000 € TTC – Financement par emprunt.
- Chassagny – Création réseau EP rue de Larzelier – Montant 25 000 € TTC - Financement par l'emprunt.
- Millery – Remise en conformité des branchements EP rue du Rave et Grande Rue – Montant 50 000 € TTC – Financement par emprunt.
- Montagny – Requalification réseau EP RD386 – Montant 185 244 € TTC – Financement par emprunt.
- Montagny – Réseaux d'eaux pluviales Clos des Chavannes – Montant en RAR de 8 064 € TTC – Travaux terminés – Financement par emprunt.
- Montagny – Aménagement EP quartier de Sourzy – Montant en RAR de 10 932 € - Il s'agit exclusivement d'études – Financement par emprunt.
- Montagny – Aménagement EP quartier de Brasseronde – Montant 66 000 € - Début des travaux programmés pour le deuxième trimestre 2015 – Financement par emprunt.
- St Jean de Touslas – Mise en séparatif de la Combe d'Allier – Montant 18 000 € TTC – Financement par emprunt.
- St Laurent d'Agny – Bassin de rétention d'eaux pluviales du Planil – Montant 240 386 € TTC – Participation directe. Subvention Agence de l'Eau : 40 000 €.
- St Laurent d'Agny – Mise en séparatif quartier St Vincent Montey Botttand (1<sup>ère</sup> partie) – Montant en RAR de 27 052,84 € TTC - Financement direct.
- St Laurent d'Agny – Mise en séparatif quartier St Vincent Montey Botttand (2<sup>ème</sup> partie) – Montant 170 000 € TTC - Financement direct.
- St Laurent d'Agny – Création bassin et réseau chemin du Vernay – Montant 420 000 € TTC - Financement direct.

- St Romain en Gier – Requalification réseau EP de Palavezin – Montant en RAR de 25 915.29 TTC - Financement par emprunt.
- Taluyers – Création bassin d'orage – Montant 276 000 € TTC – Financement par emprunt.
- Vourles – Réseaux EP rue Jean-Marie Chevalier – Montant 103 480 € - Financement par emprunt.
- Vourles – Mise en séparatif rue des Coutraches – Montant 50 000 € - Financement par emprunt.

Coût global des opérations : 1 907 854.13 € TTC (RAR + BP 2015)

### **Prévisionnel des participations des communes au budget eaux pluviales 2015 – (diapos n° 11 et 12)**

Mme FARGEAS explique que les participations des communes sont calculées selon les clefs de répartition suivante :

- Pourcentage du linéaire de réseaux d'eaux pluviales des communes : clef 1. Cette clef est appliquée pour la répartition des dépenses de fonctionnement d'un montant total de 12 700 € (poste technicien, FCTVA et divers).
- Pour les communes de Chassagny, Millery, Montagny, Orliénas, St Andéol le Château, St Jean de Touslas, St Laurent d'Agny, St Romain en Gier et Vourles, bénéficiant du marché de prestations de services, deux clefs s'appliquent suivant l'origine des dépenses budgétées :
  - ✓ Pourcentage du linéaire de réseaux d'eaux pluviales des communes ci-dessus : clef 2. Celle-ci s'applique pour la répartition du montant de 25 000 € correspondant à l'entretien de ceux-ci.
  - ✓ Pourcentage de la surface des bassins : clef 3. Celle-ci s'applique pour la répartition du montant de 27 000 € correspondant à leur entretien.
  - ✓ Les communes de Brignais, Chaponost, Loire sur Rhône et Taluyers ont leur propre contrat d'affermage et la dépense liée à l'entretien des réseaux et des bassins leur est directement répercutée sans application de clef.

Pour permettre de faire face à la problématique du FCTVA et pour couvrir partiellement le manque de trésorerie généré par celui-ci, l'intégration d'une participation de 30 000 € avait été répartie selon la clef 1 en 2014. Pour 2015, il est proposé d'inscrire 5 000 € pour garder des participations similaires sur le fonctionnement et ne pas augmenter les participations des communes de façon trop importante.

Mme FARGEAS rappelle que pour un financement direct le SYSEG émet des demandes d'acomptes suivant l'avancement du programme des travaux.

### **BUDGET PRINCIPAL ASSAINISSEMENT COLLECTIF - (diapo n° 13)**

Mme FARGEAS précise que ce budget est assujéti à la TVA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Les résultats du SYSEG sont conformes avec ceux de la trésorerie et sont les suivants :

Résultat de clôture de l'exercice 2014 investissement : 1 270 432.34 €

Résultat de clôture de l'exercice 2014 fonctionnement : 719 266.14 €

Les restes à réaliser d'investissement sont déficitaires pour 1 121 733.26 €.

### ***Dette propre au SYSEG - (diapo n° 14)***

- Capital restant dû de 4 122 217 € au 01.01.2015, pour mémoire de 2 197 095 € au 31.12.2012.
- Aucun emprunt n'a été réalisé en 2014 et deux se sont arrêtés avec une annuité globale de 60 922 €.
- Remboursement des emprunts en 2015 pour un montant d'intérêts estimé à 148 712 € et un capital de 390 438 €.

Au vu du programme d'investissement très important, M. FAURAT préconise de recourir à l'emprunt en 2015 pour un montant prévisionnel de 1 000 000 € pour couvrir les dépenses prévues et équilibrer le budget. Son souhait serait de voir le seuil de la dette rester autour des 5 000 000 €.

### ***Programme d'investissement - (diapos n° 15, 16, 17)***

Mme FARGEAS donne lecture du tableau dans lequel est détaillée commune par commune la nature des travaux programmés, ainsi que le montant des subventions prévisionnelles allouées à certains programmes.

Le montant des :

- restes à réaliser en dépense est de 1 830 130.34 €
- des prévisions au BP 2015 est de 2 687 900 €
- des restes à réaliser en recette des subventions de l'Agence de l'Eau est de 526 097.84 €

- des restes à réaliser en recette des subventions du Département du Rhône est de 182 299.24 €
- des prévisions des subventions de l'Agence de l'Eau est de 293 688 €
- des prévisions des subventions du Département du Rhône est de 31 543 €

Mme FARGEAS énumère les programmes des travaux prévisionnels pour 2015 qui sont les suivants :

- Brignais – Création d'un bassin d'orage phase étude - Montant de 50 000 € HT.
- Brignais – Réhabilitation des réseaux – Montant de 50 000 € HT.
- Chassagny – Mise en séparatif rue de la Folletière – Montant 204 158 € HT.
- Chaussan – Création station d'épuration le Richoud – Montant en RAR de 79 100.69 € HT.
- Millery – Travaux assainissement quartier de la Tour – Montant 360 000 € HT. Participation de la Métropole de Lyon de 180 000 € HT.
- Millery – Mise en conformité des branchements rue du Rave et Grande Rue – Montant 50 000 € HT.
- Montagny – Raccordement de Brasseronde et des Revoultes – Montant 413 740 € HT.
- Mornant – Travaux extension Chambry Boiron – Montant en RAR 8 686.22 € HT.
- St Jean de Touslas – Mise en séparatif de la Combe d'Allier – Montant 220 000 € HT.
- St Laurent d'Agny – Mise en séparatif du quartier de St Vincent 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> tranches – Montant 535 867.52 € HT.
- St Romain en Gier – Création réseau EU le Palavezin – Montant en RAR 28 478.48 € HT.
- Vourles – Création de réseaux Impasse du Puits sans Poulie – Montant 40 000 € HT.
- Travaux divers – Montant 123 920 € HT.
- Réhabilitation collecteur chemin du Gotet à Orliénas – Montant 56 750 € HT.
- Extension aire de stockage de boues de St Andéol le Château – Montant actualisé à 158 128.19 € HT.
- Réhabilitation du collecteur intercommunal rue de la Paix à Givors – 234 038.04 € HT.
- Réhabilitation du collecteur intercommunal du Mornantet et création du bassin de rétention des eaux usées – Montant 1 000 088.20 € HT.
- Schéma directeur du système d'assainissement de la STEP + dossier autorisation – Montant 196 935 € HT.
- Création cuve chlorure ferrique sur la STEP – Montant 62 650 € HT.
- Réhabilitation collecteur intercommunal Route de Ravel – ZI des Platières – Montant 450 000 € HT.
- Mise en place du SIG – Montant actualisé à 75 000 € HT.
- Réhabilitation réseau Quai Rosenberg à Givors – Montant 100 000 € HT.

Pour un montant total prévisionnel de 4 518 030.34 € HT avec les restes à réaliser et financé environ à hauteur de 22 % par l'Agence de l'Eau et le Département du Rhône.

**Programme d'investissement pour la Maison Intercommunale de l'Environnement – (diapo n° 17)**

Mme FARGEAS rappelle que le SYSEG est Syndic de la copropriété et qu'à ce titre il engage des dépenses remboursées par les autres syndicats.

<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>
1. Aménagement divers MIE (Paiement par le SYSEG, Syndic de la copropriété et remboursement par les autres syndicats) (Opération 42)	5 500.00 €
2. Aménagement MIE à rembourser au SMAGGA (Modification électrique) (Opération 42)	850.00 €
3. Aménagement MIE à rembourser au SITOM (Achat pare feu) (Opération 42)	800.00 €
4. Ordinateur comptabilité (Opération 40)	2 000.00 €
5. Ordinateur autosurveillance (Opération 40)	3 500.00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>12 650.00 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
SMAGGA (31 %) sur 1	1 705.00 €
SITOM (36.5 %) sur 1	2 008.00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>3 713.00 €</b>

### **Budget fonctionnement principales recettes - (diapo n° 18)**

- Surtaxe assainissement : 1 300 000 €
- Participation financière à l'assainissement collectif : 100 000 €
- Participation financière du Grand Lyon : 180 000 € + 9 000 € pour le schéma d'assainissement
- Prime pour épuration versée par l'Agence de l'Eau : 100 000 €
- Recettes sur les postes : 20 400 €
- Remboursement frais MIE par les autres syndicats : 14 000 €

Pour un montant global de 1 723 400 €.

### **Budget fonctionnement principales dépenses - (diapo n° 19)**

#### **Programme communication**

M. GRANADOS présente le programme communication dont le budget global prévisionnel s'élève à 8 300 € HT intégrant les actions ci-après :

- Signalétique de chantier : 900 € (4 panneaux signalant an aval et en amont le chantier en cours)
- Signalétique de visite de la station d'épuration : 2 500 € (Panneaux fixes au mur retraçant les étapes du film pédagogique en remplacement de la signalétique en place et vieillissante)
- Plaquette de présentation du SYSEG : 3 000 €
- Impression du rapport d'activité 2 014 : 1 500 € (Exclusivement l'impression, la conception étant réalisée en interne)
- Administration du site internet : 400 € (Abonnement)
- Newsletter (juin et décembre sur les actions du moment) et visite de chantier.

Mme FARGEAS liste les autres dépenses de fonctionnement citées ci-dessous :

- Frais de facturation (VEOLIA et LDE) pour percevoir la redevance assainissement.
- Taxes et redevances, VNF, CNR et ADYAL (Frais fixes non négociables pour le rejet dans le Rhône).
- Marché de prestations de services et renouvellement correspondant.
- Enveloppe pour le compostage des boues si nécessité.
- Entretien des espaces verts et des bassins d'eaux usées.
- Frais MIE, fournitures administratives, assurances, annonces...

**L'assemblée prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2015 qui vient d'être présenté.**

#### **Délibération n° 1-2015**

### **II - Cession à la Métropole de Lyon des ouvrages de collecte sur Givors à compter du 01.01.2015** (diapo n° 21)

M. DELEGUE rappelle que le comité syndical a approuvé en séance du 15 décembre 2014 l'avenant n° 3 au contrat d'affermage du service public de transport et de traitement des eaux usées de la station d'épuration. Cet avenant avait pour objet la modification du patrimoine du syndicat en intégrant les nouveaux ouvrages et équipements réalisés en 2014. Cependant, certains réseaux et ouvrages annexes (déversoir d'orage, regards,...) n'assurent plus la fonction de transport des effluents mais uniquement la collecte.

Il s'avère donc nécessaire de céder ces ouvrages à la Métropole de Lyon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, sans contrepartie financière. La Métropole de Lyon devra ensuite délibérer pour accepter l'intégration de ceux-ci dans son patrimoine.

M. FAURAT propose l'approbation de la cession à la Métropole de Lyon des ouvrages de collecte sur Givors à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**Approbation à l'unanimité de la cession à la Métropole de Lyon des ouvrages de collecte sur Givors à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.**

#### **Délibération n° 2-2014**

### **III - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau RM&C pour le financement des installations d'Assainissement Non Collectif dans le cadre de l'opération de réhabilitations groupées** – (diapo n°22)

M. FAURAT rappelle que la dernière opération de réhabilitations groupées des systèmes d'assainissement non collectif a été lancée sur tout le périmètre du SYSEG par délibération du 15 décembre 2014. Il est nécessaire de délibérer pour présenter la demande de financement auprès de l'Agence de l'Eau pour les deux points suivants :

- L'animation. Correspondant à l'organisation des réunions, à la coordination des dossiers de demande de subvention pour les travaux des particuliers. Pour une aide de 250 €/dossier versée au syndicat.
- Le syndicat est mandataire pour percevoir les subventions (étude + travaux) versées par l'Agence de l'Eau et les reverser aux particuliers pour le financement des travaux de réhabilitation, pour une subvention forfaitaire de 3 000 €/logement.

M. FAURAT propose au comité syndical de l'autoriser à présenter cette demande de financement auprès de l'Agence de l'Eau RMC.

**Approbation à l'unanimité de la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour le financement de l'animation, des études, et des travaux des installations dans le cadre des opérations de réhabilitations groupées.**

**Délibération n° 3-2015**

### **IV - Modification de la liste des entreprises agréées pour les branchements** – (diapo n° 23)

M. DELEGUE rappelle qu'à la prise de compétence assainissement une liste d'entreprises agréées pour la réalisation des branchements des particuliers sous le domaine public a été établie. Cette liste s'est étoffée au fur et à mesure, il est proposé aujourd'hui le retrait de deux entreprises qui n'ont pas répondu au courrier envoyé par le SYSEG auxquelles nous demandions des documents règlementaires. De plus, elles ne font pas de devis aux particuliers, et donc peu de branchements.

Il propose le retrait des deux entreprises ci-après :

- SOGEDO et PALLUD TP

*(Départ de M. PERRAUD)*

Aux inquiétudes de MM. MONOD et GALLET sur la qualité de la prestation de certaines entreprises et plus particulièrement sur la réfection de la tranchée et des enrobés définitifs, M. DELEGUE répond dans un premier temps que tous les branchements ne peuvent pas être vérifiés immédiatement (les entreprises ou les pétitionnaires qui réalisent les branchements ne contactent pas le syndicat), mais que d'une façon générale le travail est réalisé dans les règles de l'art. Dans un deuxième temps, il précise que le SYSEG n'est pas gestionnaire de la voirie, c'est une compétence qui appartient aux communautés de communes. Il revient à ces dernières de faire le nécessaire pour demander la remise en état de la voirie. Le SYSEG gère exclusivement la réalisation des branchements sous le domaine public.

M. FAURAT propose le retrait des entreprises SOGEDO et PALLUD TP pour la réalisation des branchements.

**Approbation à l'unanimité moins une abstention du retrait des entreprises SOGEDO et PALLUD TP pour la réalisation des branchements.**

**Délibération n° 4-2015**

### **V - Questions diverses**

#### **Modalités de transfert des équipements collectifs de lotissements dans le domaine public communal**

M. DELEGUE explique que ce transfert d'ouvrages dans le domaine public communal concerne principalement les lotissements. Un opérateur privé réalise le lotissement ainsi que tous les équipements tels la voirie, l'éclairage, les réseaux eaux usées et pluviales... Ensuite, chaque équipement est rétrocédé à des entités différentes et le SYSEG récupère la partie réseaux.

Dans certains cas nous ne savons pas si les réseaux ont été réalisés correctement ou sont en bon état avant leur rétrocession. La réalisation d'essais de réception est obligatoire avant toute rétrocession. Ces situations sont surtout rencontrées sur des permis de construire accordés avant le transfert de compétence.



*(Départ de M. DUBOST)*

M. FAURAT souhaite que tout projet de rétrocession de lotissements soit soumis au SYSEG pour avis avant rétrocession.

La rétrocession des ouvrages d'assainissement de lotissements peut avoir une conséquence sur les dépenses de fonctionnement du syndicat pour leur entretien, et en particulier si les ouvrages rétrocédés comprennent des postes de relevage et des bassins de rétention.

Un courrier sera envoyé dans ce sens aux communes pour leur faire part de cette demande.

M. VIRET apporte l'information suivante : la collectivité doit demander au constructeur tous les plans de recollements pour les transmettre au SYSEG.

L'assemblée n'ayant pas de questions, M. FAURAT lève la séance.

Le Président,

Gérard FAURAT

